

Client:	Ville de Terrebonne
Mandat:	Animation et modération de la rencontre citoyenne du 30 mars relative au PAT-10
Sujet:	Bilan sommaire de la rencontre citoyenne
Date:	31 mars 2022

La rencontre tenue au centre communautaire du parc Angora a mobilisé près de 200 citoyens et citoyennes de Terrebonne intéressés par l'état d'avancement du projet immobilier résidentiel proposé par *Les Constructions Martin Cousineau inc.* sur le site de l'ancien du Golf les Moulins, au cœur d'Urbanova.

Les intervenants de la soirée, répartis en deux tables distinctes, étaient les suivants:

- M. Robert Chicoine, directeur de l'urbanisme
- Mme Élise Grondin-De Courval, directrice, génie et environnement
- Mme Éliane Lessard, chef de division, planification urbaine
- M. Jean-François Elliott, conseiller aux activités, Direction des loisirs

- M. Daniel Archambault, gestionnaire de projet, Les Constructions Martin Cousineau inc.

L'animation de la soirée a été assurée par Pierre Guillot-Hurtubise, vice-président principal, NATIONAL.

La rencontre a démarré à 19h par une explication du déroulement et des règles sanitaires en vigueur, suivie des mots de bienvenue du maire de Terrebonne, M. Mathieu Traversy et de la conseillère municipale du District 7- Côte de Terrebonne, Mme Marie-Eve Couturier.

L'animateur a indiqué à l'assemblée que l'enregistrement de la rencontre, de même que les présentations et le compte-rendu sommaire seraient rendus disponibles sur le site Internet de la municipalité.

Une première présentation sur Urbanova et la mise en contexte du projet PAT-10 – Golf les Moulins a ensuite été faite par les intervenants de la Ville :

https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/bibliotheque_medias/documents/Participation_citoyenne/pat-10/presentation-pat10-golf-moulins.pdf

1^{ère} période de questions et de commentaires

Huit personnes se sont exprimées à l'occasion de la première période de questions. L'ensemble des questions ont porté sur le principal sujet suivant :

- Le niveau de **densité** d'habitations dans le secteur.

La réglementation prévoyant une densité devant varier entre 10 et 20 logements par hectare et celle prévue pour ce PAT étant de 11 logements par hectare, plusieurs citoyens ont souhaité que la Ville et le promoteur trouvent les moyens de la faire baisser encore. Les représentants de la Ville ont confirmé que cette préoccupation était bien notée.

Le gestionnaire du projet immobilier, M. Daniel Archambault, a par la suite fait la présentation de son projet, en mettant particulièrement en valeur certaines bonifications apportées depuis la consultation de 2019 :

https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/bibliotheque_medias/documents/Participation_citoyenne/pat-10/annexe-pat10.pdf

Les représentants de la Ville ont aussi complété leur présentation en faisant un retour sur les enjeux et les prochaines étapes du projet :

https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/bibliotheque_medias/documents/Participation_citoyenne/pat-10/presentation-pat10-golf-moulins.pdf

2^{de} période de questions

Quatorze personnes se sont exprimées à l'occasion de la deuxième période de questions. La grande majorité des questions et des commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- L'**accessibilité** : la circulation autour du PAT-10 constitue un enjeu majeur pour plusieurs citoyens qui se sont inquiétés de l'arrivée de nouveaux résidents, qui pourrait congestionner les accès à l'autoroute 25 et accentuer les problèmes déjà vécus sur la Côte de Terrebonne. Différentes pistes ont été esquissées, notamment celle de favoriser d'avantage l'accès et la sortie du site par des voies de circulation autres. La complétion du réseau actuel de voies publiques dans des délais plus courts a aussi été évoquée par plusieurs.
- Le **drainage des eaux** : plusieurs citoyens ont fait part de problèmes de drainage des eaux sur leur terrain ou ont témoigné de leur inquiétude sur la qualité du drainage du futur projet, notamment en regard des différences de niveau entre les terrains du projet et ceux qui y sont adjacents. Le promoteur a témoigné des analyses déjà réalisées par ses experts en ingénierie et présenté les principaux moyens prévus au projet afin d'éviter toute problématique de drainage. Il s'est aussi engagé à échanger avec tout voisin vivant une problématique spécifique afin de partager toute information utile et éviter les problématiques potentielles.
- Le processus de **consultation publique** à venir : certains citoyens ont souhaité confirmer le fait qu'une consultation publique officielle aura lieu dans la foulée de l'avancement du projet. La Ville a confirmé que les discussions *post mortem* de la rencontre citoyenne permettront au Conseil municipal de prendre toute décision utile pour la poursuite du projet, qui, dans tous les cas, fera l'objet d'une consultation publique officielle et du processus usuel de modification réglementaire. Les modalités de ces processus seront annoncées en temps et lieu sous la forme d'avis public.

- La conservation des **espaces verts** : certains citoyens ont abordé la nécessité de préserver les espaces verts à la fois pour des raisons d'environnement et de qualité de vie, et ce, pour toutes les tranches d'âges. L'aménagement du **parc**, sa vocation, son intégration au sein du quartier de même que son accessibilité ont également été au nombre des éléments discutés. La Ville de Terrebonne a indiqué qu'en temps et lieux, elle tiendrait une consultation publique sur l'aménagement du parc.

L'assemblée a été levée à 22 h 40.